CHARTE PHOTO DE LA CENTRALE

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

- La photo doit représenter fidèlement le bien annoncé et n'est pas susceptible d'induire en erreur le public
- L'annonceur doit disposer de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur la photo

ÉLÉMENTS ACCEPTÉS

Si l'élément reste discret et n'empêche pas la bonne visibilité du véhicule:

- Url ou adresse de site web du client
- Affiche, panneau publicitaire du client en arrière plan
- Localisation, adresse du garage

S'il ne s'agit pas de l'unique photo ni de la première position:

- Photo d'une partie du véhicule (intérieur ou extérieur), logo du véhicule
- Photo des factures, contrôle technique, carnet d'entretien, mode d'emploi, clefs,…

ÉLÉMENTS REFUSÉS

- Photo avec commentaire (autre que ceux indiqués dans les éléments acceptés)
- Photo de mauvaise qualité (mal cadrée, pixélisée, sombre, floue)
- Photo de véhicule prise sur un parc à l'étranger (mandataire)
- Photo catalogue ou non contractuelle
- Photo de vue d'ensemble, véhicule annoncé non identifiable

Cette liste n'est pas exhaustive.

Si certains éléments sont refusés par La Centrale, c'est:

- pour offrir aux internautes et futurs acquéreurs une plus grande sécurité et transparence
- pour une parfaite harmonie du site
- parce qu'ils n'apportent pas de valeur ajoutée